LE FONCTIONNEMENT DE LA MISEB

Fiche n° 2

ORGANISATION & PILOTAGE

La MISEB est une instance de coordination entre les services de l'Etat et ses établissements publics, chargée de la déclinaison départementale des politiques de l'eau et de la biodiversité pour le compte de l'Etat. C'est également un lieu de partage des priorités et d'acculturation pour l'ensemble des services.

Cette politique départementale doit répondre aux enjeux suivants :

- le respect des engagements internationaux et communautaires (en particulier la DCE)
- l'articulation entre les outils régaliens, financiers et de gouvernance
- la transversalité dans l'approche « eau et biodiversité » et l'intégration dans les autres politiques sectorielles
- en matière de contrôle, la coordination inter-services des polices de l'environnement se faisant en lien étroit avec les autres polices (ICPE, sanitaire, maritime, gendarmerie) après analyse et priorisation des enjeux de territoires dans le cadre de la MIPE.

En 2016, la MISEB s'est réuni 2 fois en comité stratégique et 9 fois en comité permanent.

Un espace collaboratif, avec mise à disposition des documents préparatoires des réunions et création d'un espace de partage pour les membres de la MISEB, permet de travailler sur les documents en cours d'élaboration ou consulter ceux produits par la MISEB.

Les ordres du jour sont partagés entre le volet "eau" et le volet "biodiversité" et un point régulier sur les actualités réglementaires a été instauré.

Les sujets abordés ont concernés :

- l'eau : 15 sujets
- la biodiversité: 3 sujets
- le littoral et le milieu marin : 8 sujets (dont 6 lors d'une réunion de MISEB dédiée)
- le plan d'actions "eau et biodiversité" et le plan de contrôle des polices de l'environnement lors d'une réunion du comité permanent et d'une réunion stratégique
- le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) lors de 5 réunions du comité permanent et des 2 réunions stratégiques

Si la représentation des services varie selon les sujets abordés avec des présences fortes de certains services et moins affirmées pour d'autres, la préparation des plans d'actions et de contrôle en revanche mobilise l'ensemble des services de contrôle.

Globalement les services ont été représentés en 2016 en terme de présence aux réunions de la façon suivante :

- DDTM, DREAL PL : 100 %
- AFB, AE LB, ARS : 70 %
- ONCFS, DDPP, PREFECTURE : 60 %
- DRAAF : 30 %
- DIRNAMO, GENDARMERIE : 20 %

Quelques services peuvent se joindre aux réunions mensuelles selon les thèmes abordés : le BRGM, le Conservatoire du littoral, l'AFB pour les aires marines protégées, le CORELA, la fédération départementale de pêche.

Une extension du périmètre d'action au milieu marin

La surveillance du milieu marin est une préoccupation forte du département, des décisions administratives concernant les activités de conchyliculture et de pêche à pied de loisir sont régulièrement prises. La coordination des services qui est nécessaire dans ce domaine était assurée jusqu'en 2009 par la MISSA (mission inter-services de sécurité sanitaire des aliments).

Depuis 2012, la coordination des services intervenant sur les coquillages se fait dans le cadre d'une formation restreinte de la MISEB. Cette formation est composée des services suivants :

- la DDTM (MOPEDD, DML)
- la DDPP
- l'ARS (DT44-SSPE, VSS)
- l'IFREMER

D'autres enjeux maritimes importants émergent avec la mise en oeuvre progressive de la Directive cadre sur la stratégie pour le milieu marin (DCSMM), qui vise entre autres à atteindre le bon état écologique des masses d'eaux côtières en cohérence avec les objectifs de la DCE.

Depuis 2014, la DIRM est associée à la conception et la préparation des actions stratégiques sur ces enjeux maritimes, ainsi qu'au suivi du plan départemental de contrôle qui y sont rattachés.

Interractions de la MISEB avec la MIPE

La MIPE (mission interservices des polices de l'environnement) coordonne la production et la mise à jour du plan départemental de contrôle. Pilotée par le service eau et environnement de la DDTM, elle consolide par ailleurs le bilan d'activité des services en matière de contrôle Eau et Biodiversité.

Elle fixe des objectifs annuels de contrôle, selon les enjeux et priorités (masses d'eau, pressions ...) validés par la MISEB.

En 2016, se sont tenues des rencontres bilatérales MIPE/services, avec l'objectif de recenser les besoins et de renforcer la coopération interservices.

La programmation de réunions annuelles systématiques, préalables aux actions de contrôle, a été actée pour des thématiques telles que la lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires, qui concernent plusieurs services. Il a par ailleurs été rappelé l'appui que la MIPE peut apporter aux services pour traiter des problèmes ponctuels, nécessitant une mise en commun d'informations ou une collaboration de plusieurs services.